

## ELABORATION DU SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AVAL

### BILAN D'ACTIVITES AU 10 JANVIER 2017

*Document préparatoire au rapport d'activité 2016 de l'IIBS*

*VERSION PROJET*



- 1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte
- 2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau
- 3 - Actions de communication
- 4 - Budget et financement
- 5 - Analyse, bilan et perspectives

# 1 – PRÉSENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

## 1.1 – Le bassin versant de la Sarthe Aval, périmètre d'élaboration du SAGE

D'une superficie de 2 727 km<sup>2</sup>, le bassin versant de la Sarthe Aval est situé dans la région des Pays de la Loire. Il est à cheval sur trois départements : la Sarthe (114 communes), la Mayenne (53 communes) et le Maine-et-Loire (25 communes). Au total, 192 communes sont situées sur ce territoire, qui compte environ 260 000 habitants.

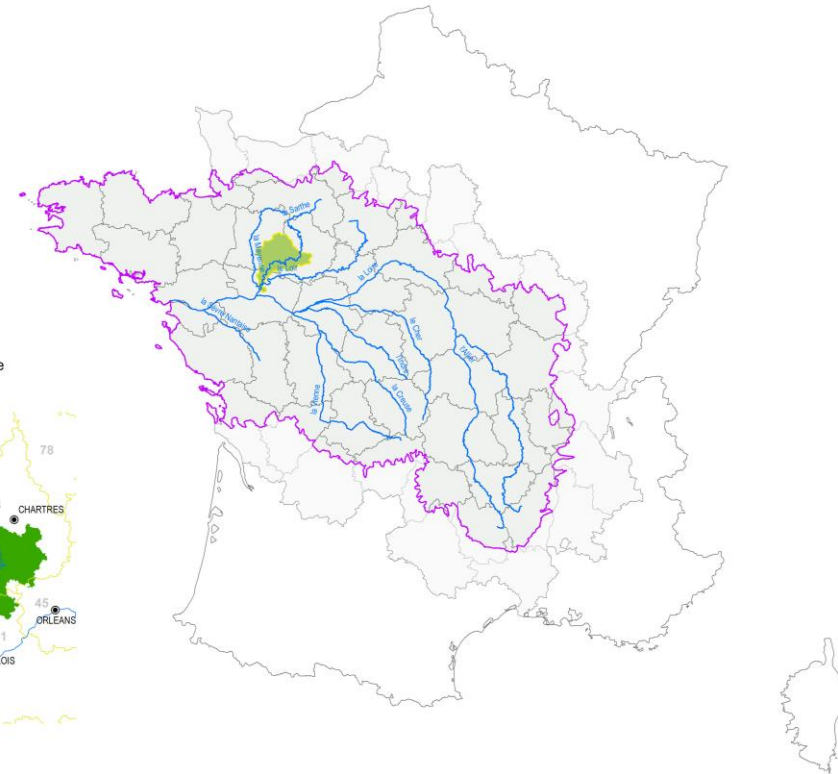
Le bassin versant de la Sarthe Aval fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (599 communes, 8 000 km<sup>2</sup>). Il comprend la rivière de la Sarthe et ses affluents en aval de sa confluence avec l'Huisne (au Mans) jusqu'à sa confluence avec la Mayenne, en amont d'Angers. Longue de 135 km, la rivière Sarthe Aval est alimentée par près de 2 250 km de cours d'eau. Elle conflue en rive gauche avec le Loir, au cœur des basses vallées angevines, puis avec la Mayenne en rive droite, donnant naissance à la Maine. Enfin, après un parcours de 12 km, la Maine se jette dans la Loire.

### Localisation du SAGE Sarthe Aval

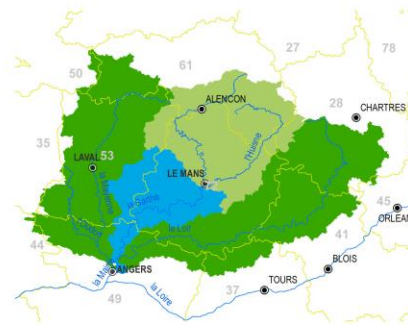
Bassin versant de la Sarthe Aval



A l'échelle du bassin versant de la Loire



A l'échelle du bassin versant de la Maine



Source (s) : ©IGN BD Cartho 2008, ©BD Carthage Loire-Bretagne 2010, IJBS, DREAL 2012. Copie et reproduction interdites.

Elaboration du SAGE Sarthe Aval : état des lieux.



→ Carte extraite de l'état des lieux du SAGE

## 1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassant)

Le territoire du SAGE présente 31 masses d'eau « cours d'eau » et 11 masses d'eau souterraines (aucune masse d'eau « plan d'eau ») : voir la liste en annexe 1.

### Bassin Loire-Bretagne SAGE Sarthe aval

### Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)  
Plans d'eau (données 2008 à 2013)  
Eaux littorales (données 2011 à 2013)

#### Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Élevé
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Moyen
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Faible

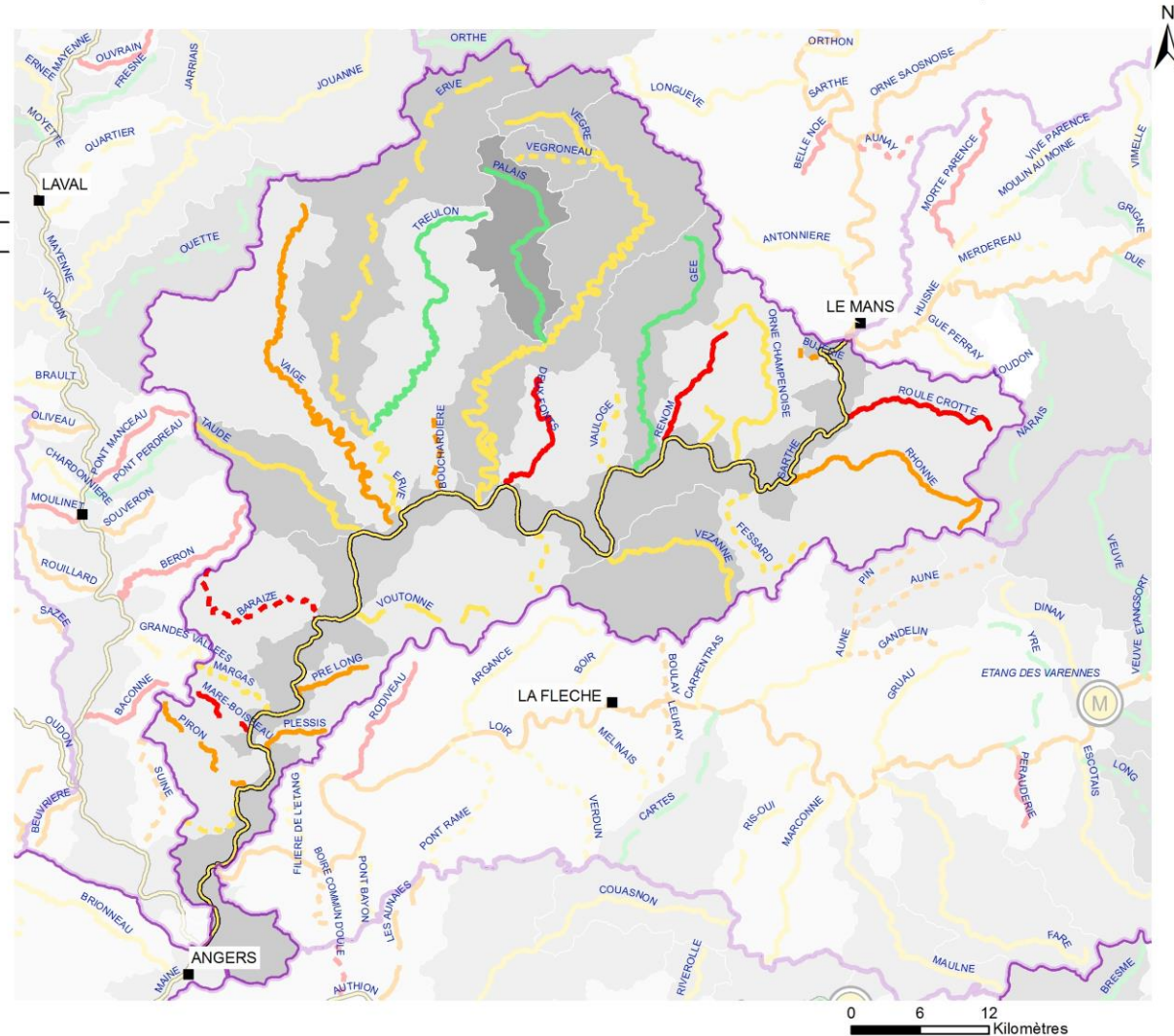
#### Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (É)	Très bon (C)
Moyen (M)	Bon (G)
Faible (f)	Moyen (O)
	Médiocre (O)
	Mauvais (R)
	Information non disponible (G)
MEFM MEA (C)	MEFM MEA (C)
MEN (C)	Masse d'eau surfacique (H)

#### Echéances des objectifs



2015 (G)
2021 (G)
2027 (G)
objectif moins strict (R)
villes principales (■)
SAGE (C)

©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2009 - DEP -20/11/2015  
Agence de l'eau Loire Bretagne






**Etat et objectifs chimiques**




**Masses d'eau en bon état**

-  Bon état et objectif 2015
-  Bon état et objectif 2021 ou 2027

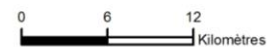
**Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027**

-  Cause nitrates
-  Cause pesticides
-  Cause nitrates et pesticides

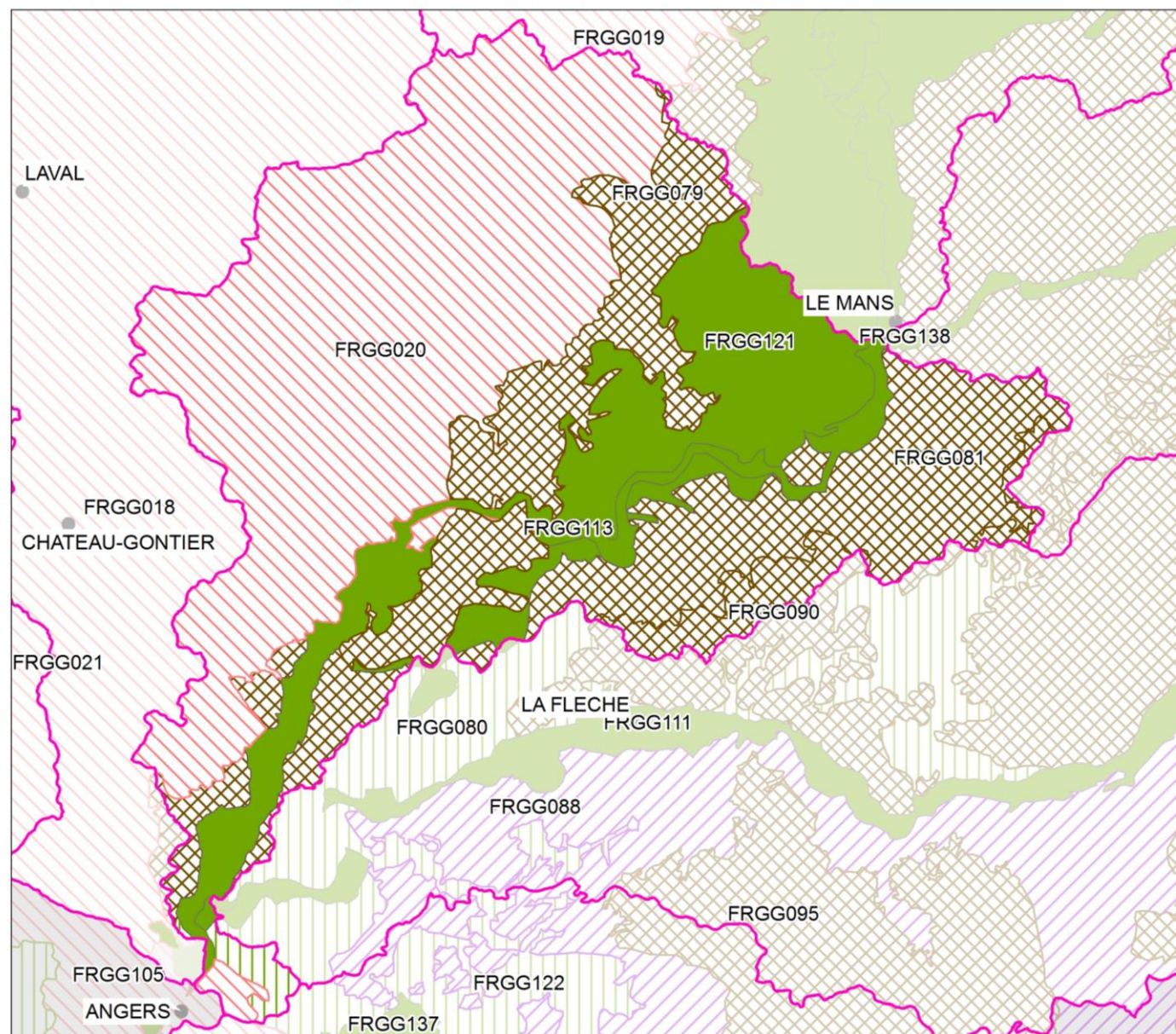
**Tendance significative et durable à la hausse**

-  Cause nitrates
-  Cause pesticides
-  Cause nitrates et pesticides

-  VILLES PRINCIPALES
-  SAGE



©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 20/11/2014  
Agence de l'eau Loire Bretagne 2015

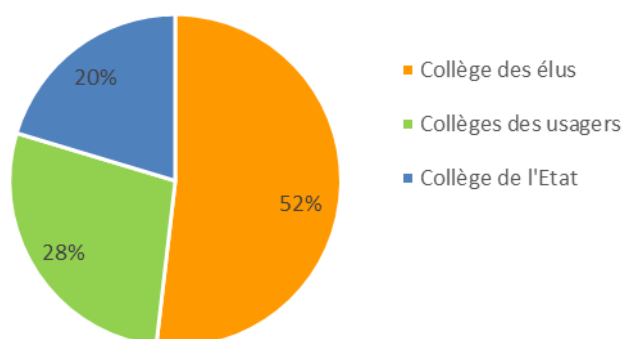


### 1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE a été arrêté le 16 juillet 2009.

La Commission locale de l'eau (CLE), dont la composition a été arrêtée initialement le 25 novembre 2010 par le Préfet de la Sarthe (coordonnateur du SAGE), est présidée depuis le 29 juin 2016, par Mme Ghislaine BODARD-SOUDEE, conseillère municipale déléguée de Sablé-sur-Sarthe. Ses trois vice-présidents sont :

- Antoine d'AMÉCOURT, maire d'Avoise (président de la commission thématique "Amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines") ;
- Jean-Paul BOISARD, maire de Saint-Jean-du-Bois (président de la commission thématique "Lutte contre les inondations et préservation d'un débit d'étiage suffisant") ;
- Jean-Louis DEMOIS, vice-président de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (président de la commission thématique "Protection des milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides").



La CLE compte 54 membres répartis en trois collèges :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 28 membres.
- Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations : 15 membres.
- Collège de l'État et des établissements publics : 11 membres.

### 1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant

Le diagnostic a abouti à la mise en évidence des enjeux sur le territoire, ainsi que les objectifs vers lesquels le SAGE doit tendre. Ceux-ci ont été validés par la CLE, le 24 février 2014. La phase de scénario tendance (validée par la CLE du 15 décembre 2015) a permis d'identifier deux nouveaux enjeux :

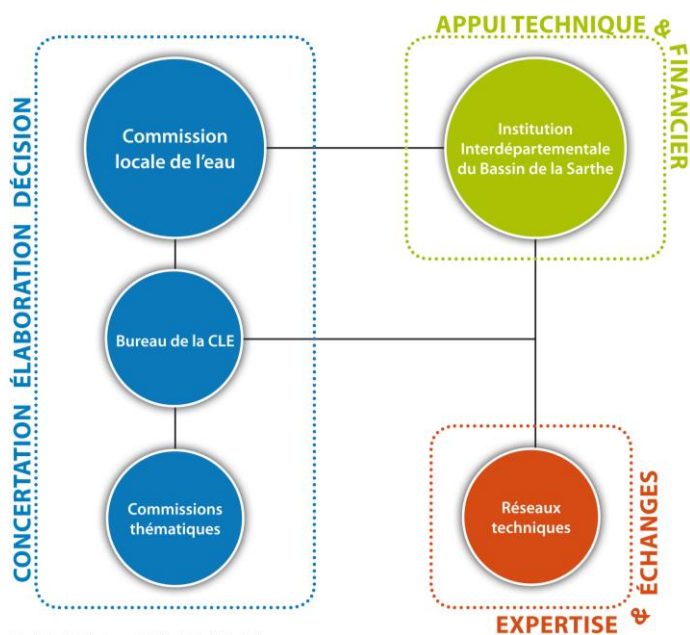
- Limiter le phénomène d'érosion, qui représente un enjeu transversal à toutes les thématiques : dépendant des éléments du milieu naturel, influant sur la qualité de la ressource en eau, et lié au ruissellement qui influe lui-même sur les inondations et étiages.
- Le respect des débits d'étiage permettant un équilibre entre l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets, ...) et le bon fonctionnement du milieu aquatique.

Enjeux	Objectifs
<b>Gouvernance, communication, mise en cohérence des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser, développer la pédagogie et les échanges.</li> </ul>
<b>Amélioration de la qualité des eaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité des eaux de surface (notamment sur certains affluents sensibles aux pollutions ponctuelles) : phosphore, oxygénation.</li> <li>- Améliorer la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des nitrates et pesticides.</li> <li>- Garantir la qualité de la ressource en eau potable.</li> <li>- Limiter les micropolluants, substances émergentes.</li> </ul>
<b>Amélioration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau et la continuité écologique.</li> <li>- Limiter les taux d'étagement là où ils sont excessifs (supérieurs à 40%).</li> <li>- Connaitre et maîtriser l'impact des plans d'eau.</li> <li>- Maîtriser le développement des espèces invasives.</li> </ul>
<b>Préservation des zones humides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver/restaurer les fonctionnalités des zones humides</li> </ul>
<b>Gestion équilibrée de la ressource</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir les équilibres besoins/ressources.</li> <li>- Développer les économies d'eau et la lutte contre les gaspillages.</li> <li>- Respecter les débits d'étiage permettant un équilibre entre l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets, ...) et le bon fonctionnement du milieu aquatique (objectif complémentaire affiné lors de la phase scénario tendance).</li> </ul>
<b>Réduction de la vulnérabilité aux inondations et du ruissellement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la gestion des espaces ruraux (bocage) et urbains (eaux pluviales), travailler sur la gestion du foncier.</li> <li>- Développer la culture du risque.</li> <li>- Participer à la réduction de la vulnérabilité.</li> </ul>
Objectif transversal : limiter le phénomène d'érosion (objectif complémentaire affiné lors de la phase scénario tendance)	

## 1.5 - Organisation mise en place

L'élaboration du SAGE est assurée par la **CLE** et son **bureau** (24 membres). Le bureau est composé de :

- 12 membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, élus par ce collège.
- 6 membres du collège des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations, élus par ce collège.
- 6 membres du collège de l'État et de ses établissements publics désignés par le Préfet de la Sarthe chargé de suivre ma procédure pour le compte de l'État.



© Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe - 2010

D'autre part, l'**inter-SAGE** regroupe les membres des bureaux des CLE des bassins de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval. L'examen de dossiers structurant qui concernent les trois bassins versants explique l'intérêt de réunir les trois bureaux de CLE.

Trois **commissions thématiques** ont également été mises en place. Elles permettent d'associer au-delà des membres de la CLE, le plus grand nombre d'acteurs locaux aux travaux de la CLE. Les trois thèmes des commissions sont les suivants :

- Amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines (enjeu qualité) ;
- Lutte contre les inondations et préservation d'un débit d'étiage suffisant (enjeu quantité) ;
- Protection des milieux aquatiques (enjeu milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides).

Depuis le lancement de la phase du scénario tendance, les trois commissions sont réunies en une seule instance : l'**inter-commission**.

Par ailleurs, le **réseau technique** relatif à l'aménagement et à la gestion des milieux aquatiques permet l'échange d'expériences et le partage de connaissances. Ce réseau est effectif sur l'ensemble du bassin de la Sarthe. Il est composé de techniciens membres ou non de la CLE.

La structure porteuse du SAGE est l'**Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS)**. Établissement public de coopération interdépartementale, l'IIBS est la structure porteuse des SAGE des bassins versants de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval. À ce titre, elle assure l'appui administratif, technique et financier aux CLE durant les phases d'élaboration puis de mise en œuvre des SAGE.

L'IIBS est administrée par un conseil d'administration composé de six délégués élus en leur sein par les Départements de l'Orne, d'Eure et Loir et de la Sarthe, membres fondateurs. Depuis le 10 juin 2015, elle est présidée par M. Daniel CHEVALIER (conseiller départemental du canton de Sablé-sur-Sarthe et maire de Juigné-sur-Sarthe) qui a succédé à M. Pierre TOUCHARD.

Ses trois vice-présidents sont :

- M. Jean-Michel BOUVIER (1er vice-président, conseiller départemental de l'Orne) ;
- M. Pascale de SOUANCÉ (2nd vice-présidente, conseillère départementale d'Eure-et-Loir) ;
- M. François BOUSSARD (3e vice-président, conseiller départemental de la Sarthe).

L'équipe administrative et technique de l'IIBS est composée en 2015 de six agents, représentant 6 Équivalents Temps Plein (ETP). L'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités de la CLE est composé de 4 agents (2 ETP) :

- 1 ingénieure chargée de l'animation et la coordination des activités de la CLE (Agathe RÉMOND - 1 ETP) ;
- 1 ingénieur chargé du suivi/évaluation du SAGE et du Système d'Information géographique (Adama SOW - 0,33 ETP) ;
- 1 adjointe administrative chargée du secrétariat administratif et de la comptabilité (Julie RAZAFIMBELO - 0,33 ETP) ;
- 1 animatrice de bassin versant (Fanny MARQUIER - 0,33 ETP - CDD d'un an).

## 2 – PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

### 2.1 – Réunions

La CLE se réunit à deux reprises en 2016.

Le bureau de la CLE se réunit à quatre reprises en 2016.

Les membres de l'inter-commission se sont réunis à deux reprises, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie.

Le groupe de travail de l'étude volumes prélevables s'est réuni à deux reprises.

Élaboration de la stratégie - Intercommission n°1		
Date et lieu	Nb. de membres présents	Ordre du jour
01/02/2016 Tiercé (49)	25	Proposer une organisation et une priorisation des thèmes d'action pour le futur SAGE de la Sarthe aval.

BUREAU		
Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
22/03/2016 Sablé-sur-Sarthe (72)	<p><b>15/24</b> dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège des élus : <b>4/12</b></li> <li>- Collèges des usagers : <b>6/6</b></li> <li>- Collège de l'État : <b>5/6</b></li> </ul>	<p>1- Adoption du compte-rendu du bureau de CLE du 10 novembre 2015 ;</p> <p>2- Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015 ;</p> <p>3- Élaboration du SAGE : définition de la stratégie - point d'avancement (bureaux d'études Artelia et Idea) ;</p> <p>4- Élaboration du SAGE : lancement de l'étude gestion quantitative de la ressource en eau - volumes prélevables (bureau d'étude Safège) ;</p> <p>5- Point sur l'avenir de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) et sur la compétence GEMAPI.</p>
<u>Principales discussions, conclusions, décisions</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation de l'arborescence organisant les thèmes de la stratégie suite à la première intercommission de la phase de stratégie</li> <li>- Lancement de l'étude sur les volumes prélevables.</li> <li>- Point sur l'avenir de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) et sur la compétence GEMAPI : présentation du calendrier de rencontre des potentiels futurs adhérents au syndicat mixte remplaçant l'IIBS.</li> </ul>		



Elaboration de la stratégie - Intercommission n°2		
Date et lieu	Nb. de membres présents	Ordre du jour
14/04/2016 Sainte-Suzanne (53)	?	Consolidation de la stratégie au vu de l'arborescence établie : - compléter / préciser des intitulés de mesures - amender le tableau multicritère - supprimer les éventuelles mesures qui semblent inadaptées

Réunion InterSAGE		
Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
28/04/2016 St Mars la Brière (72)	80 membres des CLE Huisne, Sarthe amont et CLE Sarthe aval et autre partenaires	<p>1 – Devenir de l'IIBS, structure porteuse des SAGE et témoignages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EPTB Vienne.</li> <li>- Syndicat Layon Aubance Louets.</li> </ul> <p>2 – Compétence GEMAPI : avancement des réflexions sur le bassin de la Sarthe.</p> <p>3 – Présentation des grandes orientations du SDAGE Loire-Bretagne (arrêté le 18/11/2015).</p> <p>4 – Présentation des grandes orientations du PGRI Loire-Bretagne (arrêté le 23/11/2015) et avancement des SLGRI sur le bassin de la Sarthe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TRI du Mans.</li> <li>- TRI Basses vallées angevines.</li> </ul>
<u>Principales discussions, conclusions, décisions</u>		

BUREAU		
Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
07/06/2016 Loué (72)	<p><b>19/24</b> dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège des élus : <b>9/12</b></li> <li>- Collèges des usagers : <b>5/6</b></li> <li>- Collège de l'État : <b>5/6</b></li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Adoption du compte-rendu du bureau de CLE du 22 mars 2016 ;</li> <li>2- Désignation du représentant à la commission départementale des risques naturels majeurs de Mayenne ;</li> <li>3- Élaboration du SAGE : définition de la stratégie - point d'avancement (bureaux d'études Artelia et Idea) ;</li> <li>4- Élaboration du SAGE : volumes prélevables – point d'avancement (bureau d'étude Safège) ;</li> <li>5- Consultation sur le plan local d'urbanisme de la commune de Louplande.</li> </ol>
<p><u>Principales discussions, conclusions, décisions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Bodard-Soudée est désignée représentante de la CLE au sein de la CDRM. M. Christian Lavoué est son suppléant.</li> <li>- Point d'avancement de l'étude volumes prélevables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : Découpage en unités de gestion : un nouveau découpage sera présenté en prenant en compte les remarques du bureau de la CLE, avec une quinzaine d'unités de gestion.</li> <li>- Phase 2 : Connaissance des prélèvements et des rejets et quantification du potentiel naturel du bassin versant</li> <li>- Méthodologie du protocole ESTIMHAB</li> </ul> </li> <li>- Avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Louplande, sous réserve de la réécriture du règlement associé aux zones humides pour garantir la protection de ces zones et de leur fonctionnalité.</li> <li>- Pré-validation de la stratégie globale pour la CLE et présentation des compléments apportés au tableau des scénarios contrastés : vérification de la compatibilité avec le nouveau SDAGE, précision sur les coûts des mesures, identification de la maîtrise d'ouvrage potentielle.</li> </ul>		



CLE		
Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
05/07/2016 Malicorne/Sarthe (72)	<p style="text-align: center;"><b>27/54</b> dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège des élus : <b>12/28</b></li> <li>- Collèges des usagers : <b>9/15</b></li> <li>- Collège de l'État : <b>6/11</b></li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Adoption du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2015.</li> <li>2- Présentation du rapport d'activités 2015.</li> <li>3- Consultation sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur l'aménagement et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Taude (Souvigné-sur-Sarthe), Syndicat du bassin de la Taude.</li> <li>4- État des lieux des captages en eau potable grenelle (prioritaires) du bassin versant en Sarthe (M. Philippe Nouvel, Direction Départementale des Territoires de la Sarthe) et Mayenne (M. Jean-Luc Delêtre, animateur du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Ballée, Chéméré, Cossé en Champagne et Meslay Ouest et Mme Anne-Marie Le Coz, SIAEP de St Pierre sur Orthe) et les outils mis en place.</li> <li>5- Consultation sur le plan local d'urbanisme de la communauté de communes du Bocage Cénomans.</li> <li>6- Élaboration du SAGE : présentation de la stratégie (bureaux d'études Artelia et Idea Recherche).</li> </ol>
<p><u>Principales discussions, conclusions, décisions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis favorable au rapport d'activités de la CLE 2015</li> <li>- Avis favorable au dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur l'aménagement et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Taude (Souvigné-sur-Sarthe), Syndicat du bassin de la Taude. Les actions sur la continuité écologique sur un cours d'eau en liste 1 (et donc sans obligation de restauration) démontre une volonté du syndicat de rétablir la circulation des espèces aquatiques et des sédiments.</li> <li>- Présentation des captages prioritaires.</li> <li>- Adoption de la stratégie, sous réserve d'ajout de 5 mesures et de reformulation de 2 mesures.</li> <li>- Report du point 5 sur la consultation sur le plan local d'urbanisme de la communauté de communes du Bocage Cénomans. (par manque de temps).</li> </ul>		

Etude volumes prélevables – groupe de travail n°1		
Date et lieu	Nb. de membres présents	Ordre du jour
02/09/2016 Le Mans (72)	13	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter un état d'avancement de la collecte de données et lister les principales informations manquantes,</li> <li>- Échanger sur les hypothèses à retenir pour la répartition des prélèvements et des rejets sur l'année.</li> </ul>



BUREAU		
Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
06/09/2016 Loué (72)	<p><b>17/24</b> dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège des élus : <b>7/12</b></li> <li>- Collèges des usagers : <b>5/6</b></li> <li>- Collège de l'État : <b>5/6</b></li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Adoption du compte-rendu du bureau de CLE du 07 juin 2016 ;</li> <li>2- Consultation sur le plan local d'urbanisme intercommunal du bocage cénomans ;</li> <li>3- Élaboration du SAGE : volumes prélevables – point d'avancement (bureau d'étude Safège) ;</li> <li>4- Élaboration de la stratégie : indicateurs et analyse économique (bureaux d'étude Artelia et Idea recherche) ;</li> <li>5- Consultation sur les propositions du groupe de travail GEMAPI (Nadine Duthon, DDT 72).</li> </ol>
<p><u>Principales discussions, conclusions, décisions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'avancement de la stratégie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition d'objectifs quantifiés : paramètre nitrates (eaux superficielles et eaux souterraines), phosphore total (eaux souterraines), pesticides (eaux superficielles et souterraines) ;</li> <li>- Présentation de l'évaluation des bénéfices.</li> </ul> </li> <li>- Point d'avancement de l'étude volumes prélevables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principaux constats sur l'état quantitatif des masses d'eau ;</li> <li>- Découpage en sous unité de gestion ;</li> <li>- Avancement de la collecte de données de la phase 2.</li> </ul> </li> <li>- Avis favorable au plan local d'urbanisme intercommunal du bocage cénomans, sous réserve que la compensation des zones humides soit bien indiquée en dernier recours et que la protection du bocage soit garantie en secteur agricole (A) ou naturel (N).</li> <li>- Présentation des propositions du groupe de travail GEMAPI.</li> </ul>		

BUREAU		
Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
15/11/2016 Sablé/Sarthe (72)	<p><b>13/24</b> dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège des élus : <b>5/12</b></li> <li>- Collèges des usagers : <b>4/6</b></li> <li>- Collège de l'État : <b>4/6</b></li> </ul>	<p>1- Adoption du compte-rendu du bureau de CLE du 6 septembre 2016.</p> <p>2- Consultation sur le schéma de cohérence territoriale du Pays Vallée de la Sarthe.</p> <p>3- Consultation sur le dossier de déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017–2021) du bassin de l'Erve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval.</li> <li>- Volet 2 : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité.</li> </ul> <p>4- Consultation sur le dossier de déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017–2021) du bassin de la Vaige.</p> <p>5- Réflexion sur les actions de communication à mettre en place en 2017.</p> <p>6- Visite du site d'effacement de plan d'eau sur la Vaige à Sablé-sur-Sarthe.</p>
<u>Principales discussions, conclusions, décisions</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis favorable le schéma de cohérence territoriale du Pays Vallée de la Sarthe avec quatre réserves (sur les zones humides, l'alimentation en eau potable, les zones d'expansion des crues).</li> <li>- Avis favorable sur le dossier de déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017–2021) du bassin de l'Erve</li> <li>- Avis favorable sur le dossier de déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017–2021) du bassin de la Vaige.</li> <li>- Report des points 5 et 6 (par manque de temps).</li> </ul>		

Etude volumes prélevables – groupe de travail n°2		
Date et lieu	Nb. de membres présents	Ordre du jour
01/12/2016 Le Mans (72)	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des remarques faites sur le rapport de phase 2</li> <li>- Construction et calage du modèle</li> </ul>

CLE		
Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
13/12/2016 Asnière/Vègre (72)	<p><b>xx/54</b> dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège des élus : <b>xx/28</b></li> <li>- Collèges des usagers : <b>xx/15</b></li> <li>- Collège de l'État : <b>xx/1</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Adoption du compte-rendu de la séance du 5 juillet 2016.</li> <li>2- Élaboration du SAGE : volumes prélevables – point d'avancement (bureau d'étude Safège) ;</li> <li>3- Élaboration de la stratégie : retour sur les modifications suite à la dernière CLE et présentation d'un document de synthèse de l'étude (bureaux d'étude Artelia et Idea recherche) ;</li> <li>4- Elaboration du SAGE : lancement de la phase de rédaction des documents du SAGE ;</li> <li>5- Présentation du programme de l'année 2017 ;</li> <li>6- Présentation du plan d'actions opérationnel territorialisé (M. Pierre Minot, Direction Départementale des Territoires de la Sarthe) – sous réserve</li> </ul>
<u>Principales discussions, conclusions, décisions</u>		

## 2.2 – Projets menés à l'initiative de la CLE

### ▪ Scénarios tendanciels et alternatifs contrastés et choix de la stratégie.

L'étude, d'une durée de 18 mois, a commencé le 17 mars 2014. Elle a été suspendue du 1er août 2014 au 31 mai 2015, en attente du renouvellement de la CLE. Suite à la validation des scénarios contrastés en décembre 2015, la stratégie collective a été validée par la CLE le 5 juillet 2016.

### ▪ Étude gestion quantitative de la ressource en eau : volumes prélevables

D'une durée de 18 mois et composée de 5 phases, l'étude a commencé en février :

- Phase 1 : Découpage en unités de gestion ;
- Phase 2 : Connaissance des prélèvements et des rejets et quantification du potentiel naturel du bassin versant ;
- Phase 3 : Détermination des débits d'objectifs pour les eaux superficielles et des objectifs de niveau en nappe pour les eaux souterraines ;
- Phase 4 : Détermination et répartition des volumes prélevables ;
- Phase 5 : Estimation des besoins en eau futurs et définition de mesures de gestion

En 2016, les phases 1 et 2 ont été réalisées, avec pour chacune un groupe de travail technique.

### ▪ Le contrat de partenariat entre l'IIBS et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Début 2015, les présidents des CLE Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne, le président de l'IIBS et le directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ont signé un contrat de partenariat. D'une durée de trois ans, il vise à renforcer leur partenariat en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ce contrat décrit les missions et le programme d'actions que s'engage à mener l'IIBS sur le bassin versant de la Sarthe, pour une durée de trois ans (2015-2017).

Celles-ci s'articulent autour de quatre axes :

- L'appui aux CLE pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE.
- La structuration et l'appui à la maîtrise d'ouvrage locale par l'accompagnement à la prise de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- La synthèse et la vulgarisation des données sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques ;
- L'information et la sensibilisation du public autour des enjeux identifiés dans les trois SAGE.

Il comprend également les modalités d'exécution, de financement des actions et les engagements des signataires.

Ce type de contrat est le tout premier qui a été signé à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

- **Poursuite de la réflexion visant à mieux structurer la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques et recherche de nouveaux adhérents à l'IIBS**

L'année 2016 a débuté par la fin des travaux du groupe de travail "GEMAPI", issu de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Sarthe. En effet, fin janvier a eu lieu la dernière rencontre visant à formuler les conclusions des échanges menés depuis plusieurs mois. M. Thierry COZIC, « référent GEMAPI » de la CLE Sarthe Aval en tant que vice-président de la Communauté Urbaine du Mans Métropole, M. CHEVALIER, président de l'IIBS, ainsi que la cellule d'animation, ont participé aux réflexions.

Le groupe propose notamment la mise en place d'un syndicat mixte de coordination (type EPTB, avec des missions associées) qui porte les SAGE et une gouvernance globale inondation. L'échelle du bassin de la Sarthe est reconnue comme pertinente pour créer ce syndicat mixte dérivé de l'IIBS.

Les conclusions ont été présentées à la CDCI en avril 2016 et les services de l'État ont communiqué vers l'ensemble des EPCI-FP et des syndicats de rivière par l'organisation d'une réunion par territoire de SAGE co-présidé par la présidente de la CLE (4 juillet, Malicorne/Sarthe). Un document présentant ce schéma d'organisation de la compétence GEMAPI et « supra » a été envoyé, pour avis, à l'ensemble des collectivités et syndicats de rivière. La CLE a rendu un avis lors du bureau du 6 septembre, à Loué.

Durant l'été, un document présentant 3 scénarios pour la création d'un syndicat mixte dérivé de l'IIBS a été mis en forme. Pour rappel, ce syndicat devra voir le jour pour le 1er janvier 2018, puisque les départements membres de l'IIBS (72, 61, 28) se désengagent au 31 décembre 2017. Il s'agit d'un document présentant des scénarios et des enveloppes financières, permettant une base de réflexion et d'échange pour aller à la rencontre des communautés de communes. Les communautés de communes sont effectivement visées pour être les nouveaux adhérents du syndicat mixte à créer.

La deuxième partie de l'année a été l'occasion de nombreuses rencontres entre l'IIBS et les communautés de communes, ainsi que les syndicats de rivières.

### **3 – ACTIONS DE COMMUNICATION**

- **Les newsletters**

En 2016, 2 numéros de la Lettre Web de l'Institution ont été adressés à 787 personnes et organismes :

- Lettre Web n°49 : 13 mars 2016 ;
- Lettre Web n°50 : 24 juin 2016.

- **MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne (oct 2016)**

Le second numéro de MES'SAGES a été diffusé en octobre 2016 (20 p.) à 800 exemplaires (membres des CLE, partenaires techniques et financiers, collectivités, opérateurs locaux). Les trois CLE Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne réalisent de nouveau une action de communication mutualisée, avec l'appui de l'IIBS qui offre à chaque CLE un moyen de communication commun.

- **La page Facebook de l'IIBS**

Depuis 2014, l'IIBS dispose d'une page Facebook qui permet de communiquer sur les actualités des SAGE et plus généralement des enjeux de l'eau (72 mentions J'aime).

- **Le site Web : [www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org)**

Depuis le 1er janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site de l'Institution du bassin de la Sarthe : [www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org). Au-delà de nouveautés sur l'ergonomie et le contenu, ce site est dit "responsive", c'est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette).

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants pour 2016 :

- Nombre de visites : 8 129 ;
- Nombre de pages vues : 21 843 ;
- Durée moyenne d'une visite : 6'07".
- **Formation « L'Eau et l'aménagement du territoire » (1er juillet 2016)**

Une soixantaine de personnes a participé à cette formation organisée par l'IIBS. Les sujets abordés ont été les suivants :

- L'eau dans les documents d'urbanisme (SDAGE, PGRI, SAGE, SCoT) ;
- Du projet à l'action : témoignages d'acteurs (valorisation d'une zone humide en milieu péri-urbain, aménager et vivre en zones inondables) ;
- La lutte contre l'érosion des sols: un enjeu majeur des bassins versants.
- **Réseau technique Aménagement et gestion des milieux aquatiques (8 novembre 2016, Connéré)**

Il a réuni une trentaine de techniciens du bassin de la Sarthe. L'ordre du jour était le suivant :

- Actualité sur les territoires (avancement des CTMA ...)
- Point d'avancement sur l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE du bassin de la Sarthe
- Évolution de la structure porteuse des SAGE
- Lutte contre l'érosion des sols (Retour d'expérience de l'association pour la promotion d'une agriculture durable. Retour d'expérience du groupement d'agriculteurs du Perche.
- Valorisation de la vallée des Cartes par la mise en œuvre du CTMA de la vallée du Loir et l'animation foncière – Conservatoire d'Espace Naturels des Pays de la Loire
- Point d'information – Outil de suivi de la qualité des eaux acquis récemment par l'IIBS.
- Visite de sites sur le bassin versant du Dué,

## 4 – BUDGET ET FINANCEMENT

SAGE du bassin de la Sarthe Aval : 198 757,87 euros

- Cellule d'animation (charges salariales : animatrice + 1/3 des postes mutualisés) : 84 481,63 euros, soit 42,5 % ;
- Etudes : 113 915,94 euros, soit 57,3 % ;
- Communication : 360,30 euros, soit 0,2 %.

### 4.1 – Cellule d'animation du SAGE

En 2016, l'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est composé de 4 agents (2 ETP) :

- 1 animatrice de CLE (1 ETP).
- 1 ingénieur chargé de mission suivi/évaluation du SAGE et du Système d'Information géographique, (0,33 ETP). Ce poste est mutualisé avec les cellules d'animation des SAGE des bassins de la Sarthe Amont et de l'Huisne.
- 1 assistante chargée de la gestion administrative et comptable (0,33 ETP). Ce poste est mutualisé avec les cellules d'animation des SAGE des bassins de la Sarthe Amont et de l'Huisne.



- 1 coordinatrice de bassin versant (0,34 ETP). Ce poste est mutualisé avec les cellules d'animation des SAGE des bassins de la Sarthe Amont et de l'Huisne.

Les coûts de la cellule d'animation sont de 84 481,63 euros. Ces coûts reprennent les charges salariales, les charges de fonctionnement général mutualisées. Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional des Pays de la Loire et du Conseil départemental de Mayenne. Bien que les modalités d'aides financières de ces partenaires soient sensiblement différentes, la cellule d'animation du SAGE est financée à plus de 80 %. L'autofinancement de l'IIBS, concernant l'élaboration du SAGE Sarthe Aval est constitué des contributions du conseil départemental de la Sarthe.

#### 4.2 – Actions de communication récurrente de la CLE

Les coûts liés à la communication récurrente de la CLE sont de 360,30 euros.

Les coûts liés aux actions de communication mutualisées entre les trois Commissions locales de l'eau sont de 5 932,44 euros soit 1 977,48 euros pour le SAGE du bassin de la Sarthe Aval.

#### 4.3 - Études menées dans le cadre du SAGE

<b>Intitulé</b>	Elaboration du SAGE Sarthe Aval : Scénarios tendanciels et alternatifs contrastés et choix de la stratégie
<b>Durée :</b>	18 mois
<b>Coût HT (euros) :</b>	91 385,80
<b>Coût TTC (euros) :</b>	109 662,96
<b>Prestataires retenus :</b>	ARTELIA - IDEA RECHERCHE
<b>Coûts liés à cette étude en 2016 (en euros TTC)</b>	

<b>Intitulé</b>	Elaboration du SAGE Sarthe Aval - Etude gestion quantitative de la ressource en eau – volumes prélevables
<b>Durée :</b>	18 mois
<b>Coût HT (euros) :</b>	83 193,75
<b>Coût TTC (euros) :</b>	99 832,50
<b>Prestataires retenus :</b>	SAFEGE
<b>Coûts liés à cette étude en 2016 (en euros TTC)</b>	

## 5 - ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVE

### 5.1 - Analyse et bilan

L'année 2016 a été marquée par l'adoption par la CLE, le 5 juillet, de la stratégie collective du SAGE et par le lancement de l'étude de détermination des volumes prélevables.

En outre, l'avenir de la structure porteuse des SAGE a été un sujet primordial avec la recherche de nouveaux adhérents.

### 5.2 - Principales perspectives 2017

#### ▪ Poursuite de l'élaboration du SAGE

- Lancement de la rédaction des documents du SAGE : étude de douze mois.
- Poursuite et fin de l'étude gestion quantitative de la ressource en eau : volumes prélevables.
- Organisation de réunions locales dans le cadre de la rédaction.
- Réalisation d'un modèle de cahier des charges sur les inventaires des zones humides.

#### ▪ A l'échelle du bassin de la Sarthe

- Poursuite de la recherche de nouveaux adhérents à l'IIBS pour permettre la modification de ses statuts en syndicat mixte, au plus tard pour le 01/01/2018 : le premier semestre 2017 sera consacré à la définition des missions et du fonctionnement du futur syndicat mixte avec l'ensemble des parties prenantes. Le second semestre sera employé aux procédures administratives.
- Poursuite la structuration de la maîtrise d'ouvrage pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- Poursuite de la communication mutualisée entre la CLE avec les autres CLE du bassin de la Sarthe.